

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Qui sommes nous ?

Une équipe multidisciplinaire composée de :

- ergothérapeute
- assistante sociale
- chargée d'insertion
- neuropsychologue
- éducatrice spécialisée
- coordinatrice
- directrice

Organisation pratique :

L'accessibilité au service

- > par téléphone au 02/522.20.03 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (en dehors des heures de bureau un répondeur téléphonique enregistre vos appels)
- > sur rendez-vous (possibilité de rendez-vous au-delà de 17h).

La participation aux frais

La participation aux frais est mensuelle, son montant dépend du statut mutuelle de la personne (assuré ordinaire/BIM).



Siège d'activité

La Braise - Service d'accompagnement

56, rue de la Vigne
1070 Bruxelles
Tél 02/522.20.03
Fax 02/521.65.55
labraise.sac@skynet.be

Siège social

Rue de Neerpede, 165
1070 Bruxelles
Tél 02/523.04.34
Fax 02/523.39.52
la.braise@skynet.be
www.labraise.org

Editeur responsable :
Christine Croisiaux - Rue de neerpede 165 - 1070 Bruxelles



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

SPÉCIALISÉ
DANS LA
LÉSION
CÉRÉBRALE ACQUISE

Reconnu par la Commission Communautaire Française
Région Bruxelles Capitale



Qui peut faire appel à nous ?

Le service d'accompagnement s'adresse aux jeunes et aux adultes qui présentent une **lésion cérébrale stabilisée acquise à l'âge de 12 ans et plus**.

Il peut s'agir d'un traumatisme crânien, d'un accident vasculaire cérébral ou d'une maladie (encéphalite,...).

La lésion cérébrale entraîne des **séquelles** pouvant diminuer la capacité de la personne à réaliser certaines activités de sa vie quotidienne.

Ces séquelles peuvent être motrices, phasiques (troubles du langage, de la compréhension, de la communication), cognitives (difficultés de mémoire, d'attention, d'organisation/planification,...), comportementales ou encore psycho-affectives (troubles de l'impulsivité, de l'initiative, irritabilité ou instabilité de l'humeur,...).

"On a vu souvent rejaillir le feu de l'ancien volcan qu'on croyait trop vieux"

(Jacques Brel)

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Que proposons-nous?

Le service d'accompagnement vise à favoriser la **réinsertion** familiale, sociale, scolaire et/ou socioprofessionnelle des personnes cérébro-lésées qui en font la demande.

Concrètement, l'équipe sur base des capacités de la personne fournit **l'aide, l'information et le soutien** nécessaires pour mener à bien les actes et les démarches de la vie quotidienne. Notre accompagnement privilégie la **qualité de vie** de la personne et vise une **autonomie optimale** compte tenu des séquelles.

Nous pouvons notamment :

- *Aider le jeune ou l'adulte dans la reprise de sa scolarité ou sa réinsertion socioprofessionnelle (recherche d'emploi, formation,...).*
- *Apporter à la personne une aide pour la recherche d'activités de loisirs ou de bénévolat et l'aider à bien gérer son réseau relationnel.*
- *Aider la personne à mettre en place des moyens de compensation : planning de semaine, ...*
- *Apporter de l'aide dans les activités de la vie journalière (adaptation du domicile, gestion de stocks, tri du courrier, supervision de tâches ménagères,...) et coordonner les différents services à domicile.*
- *Aider la personne dans la gestion de sa santé (suivi de la médication, préparation et accompagnement lors des rendez-vous médicaux, ...).*
- *Aider la personne à gérer ses papiers administratifs (classement courrier, ...) et à gérer son budget.*
- *(Ré)apprendre à la personne à se déplacer via les transports urbains.*
- ...

Les logements accompagnés permettent, quant à eux :

- d'évaluer les capacités de la personne à accomplir les différentes tâches de la vie quotidienne.
- de déterminer les adaptations, les moyens de compensation et les aides humaines nécessaires.
- d'évaluer la capacité à vivre seul

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Comment fonctionnons-nous ?

Dans la phase d'analyse de la demande, un ou plusieurs entretiens avec la personne et/ou ses proches ont lieu en vue d'analyser les besoins et les attentes de la personne cérébro-lésée.

L'accompagnement se concrétise par la signature d'une **convention d'accompagnement** marquant l'engagement des personnes concernées.

Une période d'évaluation est prévue, permettant de faire le bilan des capacités/incapacités, des besoins et intérêts de la personne afin d'affiner son projet de vie et de définir ensemble les interventions appropriées.

Les interventions peuvent avoir lieu soit dans nos locaux, soit au domicile de la personne soit à l'extérieur.

Une évaluation régulière et continue est organisée avec la personne, ses proches et l'équipe.

Le service d'accompagnement travaille **en réseau**. Il collabore avec les partenaires qui interviennent dans le processus de réinsertion du jeune ou de l'adulte cérébro-lésé (milieux hospitaliers, de rééducation, organismes sociaux, centrales de soins à domicile, familles, milieux scolaires, employeurs, milieux de loisirs,...).

